

« *La modernisation de notre outil productif est essentielle* » pour Patrick Devedjian, Ministre de la Relance

Le Plan Automobile est l'un des éléments destiné à maintenir l'activité industrielle. Il vient se rajouter à d'autres mesures, dont le plan de Relance mené par Patrick Devedjian. Celui-ci a accepté, en exclusivité, de répondre à quelques-unes des nos questions. On retiendra qu'il ne renie pas ses propos tenus antérieurement lorsqu'il était Ministre de l'Industrie.



Credit photo : J. Macaull

Certaines entreprises profitent de la crise pour régler des difficultés, ou des réajustements, prévues de longues dates. Peut-on envisager d'aider ce type d'entreprises ? Et comment éviter d'aider des entreprises qui délocalisent ?

Les entreprises subissent aujourd'hui les effets d'une crise particulièrement grave et elles se doivent de réagir de façon

appropriée. Cela se traduit parfois par des mesures temporaires de déstockage et de chômage partiel, parfois par des mesures plus lourdes, comme des réorganisations de la production et des licenciements.

Il ne s'agit évidemment pas pour elles de « profiter » de la crise, mais d'abord de faire face à une réalité difficile. Et il

est difficile de faire la part entre une réaction à la crise ou une décision prise auparavant et qui trouve à s'appliquer aujourd'hui.

Toutefois, nous cherchons à éviter les possibles effets pervers et toute la logique de l'action du gouvernement est, lorsque c'est possible, celle de la réciprocité.



Crédit photo : JL. Micaud

C'est le cas dans le cadre du plan de Relance. Par exemple, pour l'aide à l'embauche pour les très petites entreprises, l'entreprise n'y a pas droit si elle a licencié sur ce poste dans les 6 mois précédents.

C'est également le cas dans le cadre du Pacte automobile lorsque les grands constructeurs qui bénéficient de l'aide de l'Etat s'engagent à ne pas fermer de sites de production en France et à ne pas délocaliser durant ces prochaines années et à ne pas faire de plan de licenciements en 2009.

Depuis des années, les PME ne reçoivent qu'une infime partie des aides d'Etat. Comment inverser ce processus ? Est-ce l'une de vos priorités ?

L'action en faveur des PME est au cœur de l'action du Gouvernement. En amont du Plan de Relance, le Gouvernement a agi face à la crise dès l'automne 2008, avec l'intervention en soutien au secteur bancaire, qui vise à éviter l'effondrement du système de crédits, dont les PME seraient les premières victimes, et avec le plan PME d'octobre 2008, qui a permis de prendre des premières mesures spécifiques en faveur des PME, à hauteur de 22 milliards, pour éviter l'assèchement du crédit.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat prévoit de rembourser immédiatement les dettes qu'il doit aux acteurs économiques. Cette décision se traduira par 11,4 milliards d'euros en faveur des entreprises, dont bien sûr les PME, pour desserrer les contraintes pesant sur leur trésorerie.

En outre, lorsque l'Etat consacre 11 milliards aux financements d'investissements, cela profite dans de nombreux cas à des PME, notamment des petites entreprises du bâtiment pour tous les travaux réalisés dans le domaine du patrimoine, en faveur du logement et de la rénovation urbaine, ou même parfois dans le domaine des infrastructures, notamment pour la partie « entretien ».

Par ailleurs, des mesures importantes sont spécifiquement ciblées sur les PME/TPE :

- d'une part, les capacités d'intervention d'OSEO sont considérablement renforcées (575 M€), afin de garantir plusieurs milliards de prêts supplémentaires aux PME ;
- d'autre part, l'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés constitue une mesure importante, à hauteur de 700 millions d'euros. Pour toutes les nouvelles embauches effectuées à compter du 4 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009, cette aide exonère totalement de charges les embauches réalisées au SMIC et de façon dégressive jusqu'à 1,6 SMIC.

Pour agir efficacement et rapidement ne pourrait-on pas envisager d'aider les entreprises qui désirent relocaliser en France, notamment en les aidant à moderniser leur outil de production ? Certaines se rendent compte que la production à l'étranger pose des problèmes de fiabilité, de qualité, de personnel sur place, de coûts de transport, de copie...

On commence en effet à voir des entreprises se relocaliser, même si le phénomène n'est pas massif. C'est sans doute à la fois le résultat de décisions de délocalisations prises de manière parfois un peu hâtives par certaines entreprises et le résultat d'une politique plus favorable aux entreprises dans notre pays depuis quelques années.

Les mesures en faveur des entreprises que je viens de citer vont permettre d'aller plus loin, de même que l'amélioration de notre système de formation professionnelle, grâce à la réforme en cours, ou encore – et ce sera un atout essentiel à l'avenir – l'annonce par le Président de la République de la suppression de la taxe professionnelle.

En tant que Ministre de l'Industrie, vous disiez en Février 2005 que « renoncer à l'industrie, c'est renoncer à assurer sa place dans le monde » mais aussi que « l'industrie est fragile, notamment en raison des disparités des coûts de production dans le monde ». Pour diminuer ces disparités et éviter les délocalisations, les professionnels parlent de Robotcalisation « pensez à robotiser ou automatiser pour éviter les délocalisations et rester compétitifs », est-ce une voie qui pourrait être explorée, en aidant les entreprises qui moderniseraient de cette façon leur outil de production ?

Je maintiens plus que jamais mes déclarations de 2005. La France est et doit rester un grand pays industriel. Cela aurait été une erreur que d'y renoncer et de faire le choix de la spécialisation dans les seuls services, notamment les services financiers.

La modernisation de notre outil productif est donc essentielle. La suppression de la taxe professionnelle permettra à notre système fiscal de moins pénaliser l'investissement. Par ailleurs, s'agissant des dépenses d'innovation, la récente réforme du crédit-impôt-recherche constitue un atout important pour notre pays. Ce dispositif nous est envié à l'étranger.